
Peter Scholliers

Mots et pratiques. L'industrie cotonnière gantoise, les crises et la perception patronale de la concurrence internationale, 1790-1914

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Peter Scholliers, « Mots et pratiques. L'industrie cotonnière gantoise, les crises et la perception patronale de la concurrence internationale, 1790-1914 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 23 | 2001, mis en ligne le 04 mars 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index314.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://rh19.revues.org/index314.html>

Document généré automatiquement le 28 janvier 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Peter Scholliers

Mots et pratiques. L'industrie cotonnière gantoise, les crises et la perception patronale de la concurrence internationale, 1790-1914

Pagination de l'édition papier : p. 121-142

- 1 En décembre 1833, une pétition fut remise au roi et au Parlement belge, qui portait la signature de plus de 12 000 ouvriers de l'industrie cotonnière gantoise. Les griefs étaient poignants, et suscitèrent une vive émotion dans les milieux gouvernementaux. Pour mettre fin à leurs conditions de vie pénibles, les pétitionnaires ne réclamaient ni travail, ni augmentation de salaire, ni diminution des prix des denrées, mais la révision du système douanier. Émanant d'ouvriers, cette proposition pouvait surprendre. Elle s'insérait pourtant dans une action patronale dont elle était même le point central. Des fabricants gantois avaient récupéré le mécontentement ouvrier pour exprimer leur vue sur l'origine des difficultés de l'industrie cotonnière : la « concurrence internationale toujours écrasante »¹. Ils ne voyaient qu'un seul remède : une forte augmentation des droits d'entrée sur les tissus. Ce n'était ni la première ni la dernière fois que des patrons de cette industrie condamnaient cette concurrence et qu'ils souhaitaient des mesures fermes. Cinquante ans plus tard, lors de l'enquête de la Commission du travail, F. de Smet de Naeyer (gérant de la filature gantoise SA La Louisiane) se référait à la concurrence anglaise « très sérieuse, presque écrasante »². Cette jérémiade, qui se fit entendre de 1800 à 1914 (et au-delà), était au cœur du discours des fabricants gantois. À les lire, on se demanderait presque comment cette industrie a pu survivre au cours du XIX^e siècle.
- 2 La requête des fabricants gantois de 1833 se faisait dans une période où l'idéologie et la pratique du libre-échange progressaient³. Le taux moyen des droits d'entrée en Grande-Bretagne, qui était de 53,1 % au cours des années 1820, baissait à 30,9 % en 1840 et à 11,5 % en 1861. En France, les taux correspondants s'élevaient à 20,3, 18,0 et 5,9 %. Ces taux restèrent ensuite faibles, avec une légère hausse à partir des années 1870. En 1914 ils atteignirent 5,4 % en Grande-Bretagne et 8,8 % en France⁴. L'apogée du libre-échange en Europe se situa entre 1860 et 1880. Pourtant, comme à Gand en 1833, la concurrence étrangère était ressentie par des industriels de tous les pays comme *injuste* lorsqu'elle semblait nuire à leur intérêt, légitimant des dispositions spéciales. Ainsi, alors que la concurrence internationale se renforçait après 1880, la *Manchester Chamber of Commerce* — le champion absolu du laisser-faire —, sollicitait l'assistance immédiate du gouvernement britannique pour l'ouverture du marché africain — les autres continents étant déjà « conquis »⁵. Les fabricants gantois ne faisaient donc qu'exprimer le vœu de tout entrepreneur, y compris de l'industriel qui jouissait d'une position relativement favorable.
- 3 La recherche en histoire économique a consacré beaucoup d'efforts à la concurrence internationale, étudiant les effets de la politique douanière sur le développement économique, la mise en place de cette politique, les flux commerciaux entre (deux) pays, ou l'effet du protectionnisme ou du libre-échange sur la technologie et le niveau des prix. Tous ces thèmes convergent dans un long débat sur le rôle du commerce extérieur dans la croissance économique d'une nation. En termes très simplifiés, deux visions se confrontent : d'un côté, il y a ceux qui avancent que le commerce suit l'industrie, de l'autre il y a ceux qui pensent que le commerce stimule l'industrie. Ces deux positions entraînent un jugement différent de la politique économique et la stratégie patronale et ne font que refléter les points de départ idéologiques des historiens. Toutefois, aujourd'hui, on serait tenté d'adhérer à un modèle où la réciprocité entre l'*offre* et la *demande* est mise au premier plan, et où l'on insiste sur la complexité et le caractère non univoque⁶. Les considérations simples, généralisantes et

tranchées font place aux approches complexes, nuancées et ponctuelles ⁷. Si le libre-échange régnait dans certains discours des théoriciens et responsables politiques, dans la pratique il y avait controverses, incertitudes, contradictions, polémiques, désaccords et retournements des points de vue. Il y avait de même un long cheminement, semé d'indécisions et d'agitations, avant que des mesures douanières fussent prises.

- 4 C'est dans ce contexte que j'envisage la représentation et l'utilisation de la notion de concurrence internationale, celles de la politique douanière et le jugement qui était porté sur elle. Il s'agit d'étudier le développement de l'industrie du coton à Gand et de rechercher quelle image était donnée de cette industrie et de l'industrie étrangère, comment la concurrence internationale était présentée et quelle utilisation était faite de cette notion dans le débat politique et social. Je me propose de faire le lien entre les mots et les pratiques afin d'insister sur la négociation permanente entre les différents acteurs. Il me semble que l'analyse d'une seule industrie peut éclairer le problème. L'industrie cotonnière est très révélatrice du fait de son importance dans l'économie européenne et de la contradiction interne qui opposait fileurs et tisserands, marchands et fabricants.

L'absence de concurrence (ou l'industrie « dorlotée »), 1806-1811 et 1822-1830

- 5 L'impression du coton démarra à Gand dans les années 1760, mais ce ne fut que dans les années 1790, après l'expiration de la charte exclusive d'un Anversois, qu'elle gagna en importance ⁸. Entre 1790 et 1794, plus de onze imprimeries de coton s'installèrent en ville, malgré la guerre et l'invasion du territoire, et en 1794 il y avait vingt indienneries avec environ 880 ouvriers. Il n'y avait là rien d'exceptionnel : Gand ne surpassait pas les autres centres producteurs des provinces belges. En outre, cette industrie était fragile, et nombre d'indienneries firent faillite du fait des fluctuations des conditions du commerce (du prix capricieux des tissus bruts et imprimés, du volume des ventes et du niveau des profits). Néanmoins, beaucoup d'entrepreneurs gantois firent fortune. Ils profitaient d'un marché en expansion avec des produits simples mais en vogue et bon marché, ainsi qu'avec quelques produits fins et relativement chers. Dans son *Mémoire statistique* (rédigé en 1802), le préfet du département de l'Escaut se référait à la concurrence anglaise d'avant 1800 (« dont la politique s'appliquait constamment à traverser le succès de toutes les nouvelles fabriques dans les Pays-Bas »), et il plaidait en faveur de la réduction des droits d'entrée sur les cotonnades indiennes importées via l'Angleterre, afin de faire progresser les impressions gantoises.
- 6 Ces indienneries faisaient de nouveaux investissements avec une mécanisation timide, en particulier dans l'industrie toute nouvelle de la filature mécanique, introduite vers 1800. Cette histoire est trop connue pour la répéter ici. Il suffit de rappeler que la ville comptait une seule filature en 1801 (de 220 ouvriers), et 23 usines en 1810, employant environ 10 000 hommes, femmes et enfants. À cette date, avec ses 185 000 broches, Gand était le quatrième centre de l'Empire français, après Rouen, Paris et Lille. La croissance était rapide, produisant des profits dont Gand n'avait pas idée auparavant. L'innovation en usine allait de pair avec des nouveautés commerciales : les filateurs gantois faisaient tisser à leur compte dans toute la contrée et jusqu'aux environs de Paris ; ils réorganisaient le commerce et réalisaient une intégration verticale presque totale ⁹.
- 7 Comment expliquer la prospérité de leur activité ? À Gand, on produisait des fils moyens et grossiers, servant à faire des tissus populaires qui se vendaient facilement sur un vaste marché, qui s'étendait à la France conquérante voisine. L'annexion des provinces belges à la France ouvrait en effet un marché en expansion. La mode favorisait le coton, et l'armée faisait de gros achats. Mais surtout, depuis le Décret impérial du 22 février 1806, ce marché étendu était protégé par des droits d'entrée très lourds et même par la prohibition d'importation des cotonnades indiennes. Non seulement les cotonnades ne rentraient plus, mais l'importation de fils était très réduite, voire anéantie ¹⁰. C'est pourquoi les années 1806 à 1811 furent une période exceptionnelle pour l'industrie cotonnière gantoise. Elles permirent des profits inouïs et faciles, ainsi que de hauts salaires. Ces deux conséquences ont imprégné la mentalité

des patrons gantois qui appréciaient le rôle « magique » de l'État, et qui en même temps s'alarmaient du coût salarial élevé.

8 En 1811 déjà, on pouvait percevoir un problème structurel dû à l'arrivée irrégulière du coton en laine, qui entraînait des fluctuations imprévues des prix. Avec le déclin graduel du système du Blocus en 1813, la reprise des importations des produits anglais allait gêner l'industrie gantoise. Le nombre de broches diminua ainsi de 40 % entre 1811 et 1813. Après Waterloo, une crise aiguë se déclara avec la perte du vaste marché protégé. Pendant les premières années d'existence du Royaume-Uni des Pays-Bas, les filatures et tissages gantois — les premières mécanisées, les seconds artisanaux — employaient environ 6 000 ouvriers. Un grand nombre de ceux-ci allèrent dans le Nord de la France pour y trouver un emploi dans le textile alors en expansion. Les ouvriers restés à Gand s'opposaient aux menaces de baisse des salaires en s'associant dans des bourses qui étaient réprimées sévèrement¹¹. Avec le renchérissement du coût de la vie en 1816 et 1817, les conditions de vie empirèrent fortement. Les ouvriers du coton couraient les rues de la ville et menaçaient de démolir les magasins qui vendaient des produits anglais, accusant la concurrence anglaise de leur chômage et leur misère¹². Pour adoucir leur sort et apaiser l'agitation, le gouvernement décida de distribuer de la nourriture, d'ouvrir un atelier de travail et d'accorder un subside substantiel aux fabricants de coton.

9 Les produits anglais, en effet, submergeaient le royaume des Pays-Bas, tandis que la France instaurait des droits d'entrée élevés. Et surtout la confrontation avec les produits anglais laissait les Gantois stupéfaits. Après 1800, l'industrie cotonnière anglaise était entrée dans une nouvelle phase d'accélération technologique et organisationnelle, combinant un prix de vente relativement bas à une qualité supérieure. Dans les années 1790, 3 % seulement des exportations britanniques de cotonnades se dirigeaient vers le Continent, alors que dans les années 1810 plus de 60 % étaient exportées partout en Europe¹³. Et pourtant, après 1817 l'industrie cotonnière gantoise parvint à progresser¹⁴. Les Gantois utilisaient l'expérience industrielle et commerciale accumulée pendant vingt ans, ce qui les conduisit par exemple à installer, après 1815, des ateliers et des bureaux de vente dans le Nord de la France. Ils s'orientèrent aussi vers un produit de masse à bon marché. Puis, ils s'équipèrent d'une infrastructure technique qui, sans être ultramoderne, suivait les évolutions récentes, surtout à partir de 1821 lorsque les fameux *power looms*, les métiers à tisser quasi-automatiques, apparurent à Gand. Ils demandaient un corps d'ouvriers expérimentés, ainsi qu'une masse de travailleurs habitués à un labeur exténuant.

10 Ce qui manquait, selon plusieurs fabricants, c'était des mesures protectionnistes. C'est pourquoi ils approuvaient les clameurs des ouvriers qui en 1817 avaient dénoncé l'état dramatique de leur industrie. En 1819, à l'occasion de l'Enquête sur l'état de l'industrie gantoise, ils réprochèrent la concurrence étrangère sur le marché belge et les droits élevés perçus dans les autres pays. Ils implorèrent le gouvernement d'interdire l'importation des calicots étrangers ou, du moins, d'introduire de hauts droits d'entrée¹⁵. En 1822, un tarif douanier général fut appliqué, qui favorisait les grands négociants hollandais : les droits moyens ne dépassaient pas 6 % de la valeur importée. Mais, pour les tissus de coton, ainsi que pour quelques autres produits indigènes, une dérogation était prévue. En 1826, les droits *ad valorem* sur les toiles de coton étaient transformés en droits sur les quantités importées (les rendant plus efficaces). En 1828, les industriels gantois de l'impression pétitionnèrent pour une augmentation du droit d'entrée sur le coton imprimé de 70 %. Ils n'obtinrent aucun résultat en un premier temps, mais parvinrent tout de même à une augmentation de 28 % au cours de la même année¹⁶. Les requêtes des fabricants gantois et l'agitation sociale avaient ainsi eu un effet, sans avoir néanmoins abouti à des dispositions draconiennes¹⁷.

11 Le gouvernement, estimant que le nouveau système de tarif douanier pouvait nuire aux intérêts industriels du Sud, fonda une société nouvelle, le *Fonds van de Nationale Nijverheid* (« Fonds pour l'Industrie Nationale ») qui subventionnait directement l'industrie. Ce fonds dépensa plus d'un million de francs pour la modernisation des usines de coton à Gand. Deux autres institutions favorisèrent également la vente, dont le *Nederlandsche Handelsmaatschappij* (« Compagnie Néerlandaise de Commerce », 1824). Cette dernière exerça une influence

bénéfique en plaçant plusieurs commandes directes de tissus et surtout en rétablissant la confiance dans les milieux cotonniers. Cette Compagnie montrait l'exemple d'une politique active en matière de commerce extérieur, particulièrement vers Java¹⁸. La Chambre de Commerce et des Fabriques de Gand estimait que la vente en 1829 se répartissait ainsi : 12 millions de francs vers la Hollande, 10 à 12 millions vers Java et 12 millions dans les provinces septentrionales¹⁹.

- 12 La combinaison de tous ces éléments redonna un élan à l'industrie, qui jouit d'une seconde période de grande prospérité entre 1825 et 1830. Le nombre de broches doubla, atteignant un chiffre de 285 000 à 300 000 en 1830. Quelque 700 *power looms* furent installés, alors qu'il n'y en avait aucun en 1820, le nombre d'ouvriers dépassait les 10 000, et la production belge augmenta de 40 % entre 1825 et 1830²⁰. Cette période peut être considérée comme plus avantageuse encore que les années de prospérité sous le régime français. Depuis la naissance de leur industrie, les patrons cotonniers avaient donc pu compter sur le gouvernement : une période de prospérité coïncidait avec des mesures interventionnistes. Pour les uns l'intervention de l'État fut un bienfait de premier ordre, pour les autres elle ne faisait qu'endormir une industrie qui, pour la seconde fois, réalisait des gains faciles. Selon L. Varlez, elle donna aux industriels gantois « ce goût des subsides publics auxquels ils firent, plus tard, si souvent appel »²¹.

La concurrence « injuste » (ou la demande constante d'une intervention adéquate), 1830-1865

- 13 L'indépendance belge de 1830 entraîna une crise soudaine. Le marché colonial et les divers soutiens disparaissaient brutalement, tandis que le marché hollandais était protégé. Deux tiers du marché était fermé aux Gantois ! Par surcroît, les Anglais avaient encore progressé depuis Waterloo : ils faisaient fonctionner 80 000 *power looms* en 1829-1830, alors qu'à Gand il n'y en avait que 700, et ils appliquaient une technologie avancée dans la filature, utilisant la *mule jenny* de 800 broches, alors qu'à Gand on en était encore aux machines de 100 ou 200 broches. Ils recouraient aux premiers *self-actors* (machines automatiques) qui n'existaient pas encore à Gand²². Les Anglais livraient des calicots fins 10 à 15 % moins chers que le tissu grossier belge. Ces produits anglais, tout comme les français, les suisses et les allemands, inondaient la Belgique. Durant l'hiver 1830-1831, des usines gantoises fermèrent leurs portes, d'autres étaient au chômage partiel. Quelques fabricants installèrent des bureaux de vente à Amsterdam pour ne pas perdre complètement le marché javanais. Les conséquences immédiates de la crise furent le chômage et l'émigration vers la France de beaucoup d'ouvriers. La ville chercha à soulager la misère en organisant des travaux publics et en passant une commande de 200 000 francs aux industriels cotonniers.
- 14 Au printemps de 1831 des rumeurs circulèrent que les cotonniers gantois faisaient de bonnes affaires en Hollande et qu'en outre ils étaient prêts à déclencher une contre-révolution. Il n'en fallait pas plus pour que certaines usines soient saccagées, et qu'un ou deux grands patrons soient brutalisés. Les antagonismes de classe se renforçaient. Néanmoins, des fabricants parvinrent à convaincre des contremaîtres et des ouvriers à se joindre à eux pour solliciter l'aide du gouvernement. L'argument clé était que si l'industrie était en péril, la cause en était la révolution ; l'État belge avait donc l'obligation *légitime* d'intervenir. En 1833, en réponse à la pétition évoquée *supra* et à l'agitation, le gouvernement passa une commande de 400 000 francs auprès des fabricants gantois²³. Cela ne procura du travail que pendant un court laps de temps. Les fabricants se rendaient bien compte qu'il fallait adopter des mesures structurelles. Ils appliquèrent alors une double tactique : des changements sur le lieu de travail et le lancement d'une campagne pour susciter des mesures permanentes d'aide.
- 15 Dès 1831, les salaires, notamment ceux des fileurs, furent sensiblement réduits²⁴. La flexibilité du travail fut augmentée, impliquant le chômage partiel ou total, ou, si cela était nécessaire, des heures supplémentaires. Plusieurs industriels gantois voulaient aller plus loin et décidèrent de mécaniser davantage. Les profits énormes des années 1820 pouvaient fournir les capitaux. Le tissage gantois se modernisa : en 1830, 700 *power looms* battaient à Gand, en 1835 ce

nombre atteignait 2 100 et en 1840 3 600 ; la force motrice augmentait également ²⁵. Les hommes étaient remplacés par des femmes dans la carderie, ce qui permettait une baisse du coût salarial ²⁶. En même temps, plusieurs patrons du coton montèrent en ville des filatures et des tissages de lin ultra-modernes, qui employèrent bientôt quelques milliers de travailleurs. Des grèves éclatèrent pour protester contre les baisses de salaires, l'innovation technologique et la substitution des femmes aux hommes ²⁷. Au cours des années 1830, le climat social fut très agité à Gand.

16 L'installation des *power looms* engendra des effets des plus heureux pour les fabricants : réduction du salaire aux pièces, augmentation de la productivité et un produit plus diversifié et de meilleure qualité (qui antérieurement provenait uniquement de l'étranger) ²⁸. Il y eut aussi progrès dans la carderie, avec l'installation de nouvelles machines telles que les bancs à broches ou rotafrotteurs qui permettaient d'employer une main d'œuvre féminine ²⁹. Il est vrai que la filature avait des difficultés (en 1835, le nombre de broches en marche n'était que de 65 % de celui de 1830), mais les fabricants les plus importants de la ville s'étaient équipés d'un tissage mécanique et de nouvelles machines à vapeur. De 1829 à 1840, la production de l'industrie cotonnière belge augmenta de 3,9 % par an, un résultat tout à fait remarquable, néanmoins avec un recul entre 1829 et 1831 et au cours de l'année 1839 ³⁰. Le succès de l'industrie cotonnière se manifestait aussi par la diminution des importations de tissus de coton durant ces années (voir graphique 1) ; cette diminution peut être interprétée comme une indication que l'industrie belge était désormais en mesure d'affronter la concurrence étrangère sur le marché national ³¹. Le mouvement de modernisation des années 1830 n'était évidemment pas général. Quelques fabricants se distinguaient, tandis que d'autres, par faute de capitaux, n'arrivaient pas à se procurer la nouvelle technologie. Aussi un certain nombre de filatures, de tissages et d'impressions firent faillite ³². On en retiendra l'image d'une industrie qui subissait des difficultés, mais qui était en mesure de non seulement se redresser, mais encore de progresser.

17 Tous les patrons adhéraient à la seconde tactique, appliquée en même temps que la première, qui consistait à solliciter des mesures protectionnistes du gouvernement. Dès les premières semaines de l'indépendance belge, ils argumentèrent que la révolution avait eu des conséquences néfastes pour leur industrie du fait de la perte des deux tiers du marché. Ils avançaient qu'une protection était légitime et nécessaire. Ils incitaient les ouvriers à les soutenir, puisque leurs intérêts coïncidaient. Ils n'avaient aucun mal à les convaincre, car les ouvriers voulaient s'exprimer sur leurs conditions de vie. Ce fut dans ce contexte que la pétition signée par 12 000 personnes fut présentée au Parlement en 1833 ³³. Le gouvernement belge était confronté à une triple menace : les problèmes économiques, les troubles sociaux et le contexte politique tumultueux (le courant pro-orangiste à Gand). Il espérait qu'une intervention limitée pourrait satisfaire les fabricants « orangistes » et calmer les ouvriers. Néanmoins, il n'était pas enclin à modifier les droits d'entrée sur les tissus de coton, qui étaient les mêmes que sous le régime précédent. En 1833, le gouvernement fit une grosse commande de toiles de coton, et en 1834 la « Société de l'industrie cotonnière » fut fondée pour favoriser l'exportation, en particulier vers l'Amérique du Sud. Cette dernière initiative resta sans suite : la Société fut dissoute en 1842.

18 En 1834 et 1835, des pétitions furent envoyées à la ville et au gouvernement, insistant à nouveau sur la protection du marché belge. En 1835, les choses se précipitèrent. Une marche de pétitionnaires allait manifester l'état de besoin des ouvriers. Tout comme en 1833, cette action résultait de la solidarité entre patrons et ouvriers. Il y eut cependant une tentative de la part des démocrates-radicaux pour briser leur alliance, ce qui impliquait une brève discussion sur le protectionnisme. *Eenen vriend der werklieden* (« un ami des travailleurs ») faisait savoir que la prohibition de l'importation de fils et tissus de coton ne mènerait à rien, si ce n'est à une très brève reprise des affaires. Le protectionnisme bénéficierait aux patrons, et non aux ouvriers ³⁴. Au plan politique, la prohibition était réclamée par un groupe de 24 députés des Flandres. Le « projet de loi sur l'industrie cotonnière » prévoyait l'interdiction de l'importation de tous les tissus de coton ! Ce projet fut discuté à la Chambre en septembre 1835. Il révélait

des contradictions fondamentales³⁵. Le rapporteur de la section centrale traçait une image extrêmement sombre de l'industrie cotonnière gantoise. Selon lui, un protectionnisme radical permettrait aux usines d'établir une position solide, ce qui, dans une période ultérieure de concurrence libre, aurait comme résultat d'écarter le danger de la concurrence étrangère. Le modèle était la Grande-Bretagne qui « après avoir sucé toutes les douceurs de la prohibition jusqu'à la dernière goutte pendant un siècle [...] semble revenir à un système plus libéral ». Plusieurs députés soutenaient, illustraient et expliquaient le raisonnement ; ils estimaient que le temps de la prohibition était arrivé. Dans ces discours, rhétorique emphatique (« détresse », « souffrances », « rude choc ») et images tragiques (« situation sinistre », « industrie en décomposition ») étaient au premier plan. Divers députés leur opposaient une image beaucoup plus optimiste. Selon eux, si l'industrie avait connu quelques difficultés en 1831, elle s'était reprise en substituant les marchés partiellement perdus par un marché intérieur qui s'élargissait. La preuve que cette industrie se portait relativement bien était le déclin des importations de tissus anglais. Donc le protectionnisme n'était pas nécessaire. Ici aussi la rhétorique était hyperbolique (« mensonges », « tromperie grossière »).

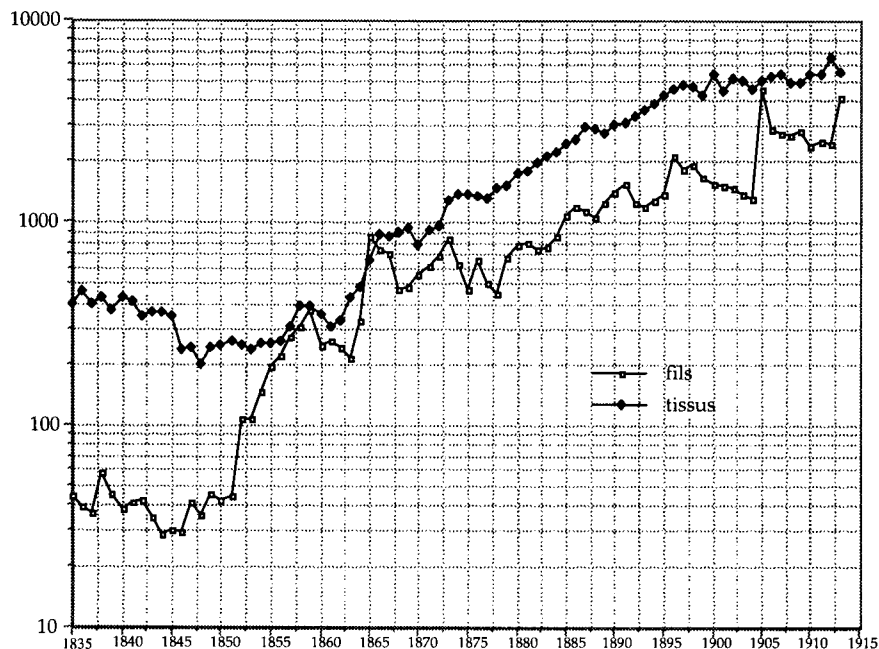
19 D'autres députés, radicalement opposés au protectionnisme, étaient sans indulgence pour l'industrie gantoise parce qu'elle était très inférieure à celle de l'étranger : *exit* les tisserands gantois ! Un député blâmait les patrons : « par leurs plaintes incessantes ils ont ébranlé leur crédit, éloigné la confiance, déprécié imprudemment leurs produits ». Un autre affirmait que les mesures ne pouvaient concerner uniquement l'industrie cotonnière, mais qu'il fallait établir tout un nouveau système douanier. Finalement, le ministre de l'intérieur, tout en optant pour le libre échange, arguait qu'on pourrait envisager de modifier le tarif douanier « pour introduire dans le pays et y développer autant que possible la fabrication des étoffes les plus fines, afin que notre marché ne soit pas exclusivement abandonné à l'industrie étrangère ». Le système antérieur, la taxation au poids, ne frappait en effet les produits fins que très modérément. Mais l'interdiction pure et simple de l'importation était chimérique. La Chambre décida de reprendre la discussion en mai 1837 lors du débat général sur la révision du système douanier³⁶. À cette occasion, le gouvernement proposa un droit d'entrée de 6 % sur les tissus de coton écrus, ce qui représentait une légère diminution par rapport au tarif spécial de l'époque hollandaise. Cela pouvait surprendre compte tenu de l'intensité de l'agitation hors et dans le Parlement entre 1831 et 1835. Mais en 1836 l'industrie du coton se portait mieux et lors du débat de 1837, la voix des protectionnistes resta très discrète. Néanmoins, les intervenants, se référant aux pétitions, manifestations et discussions de 1835, réussirent à faire porter la taxe sur l'importation des tissus de coton écrus à 8 %, une bien timide hausse par rapport à la proposition du gouvernement. Par contre, pour les tulles de coton blanchis et brodés, un droit d'entrée de respectivement 12 et 15 % était introduit³⁷.

20 En 1839 une nouvelle période de chômage et de baisse des salaires incita les ouvriers du coton à protester violemment : ils réclamaient en particulier un salaire minimum. L'initiative ne venait pas des fabricants, ce qui rendait nerveux les patrons et le gouvernement. Le bourgmestre de la ville, le gouverneur de la province, la Chambre de Commerce de Gand et quelques députés reformulèrent leur demande d'intervention (protection *appropriée*, prime pour l'exportation, lutte efficace contre l'importation frauduleuse). Une lettre de la Chambre de Commerce au gouverneur de la province reprenait les arguments en faveur du protectionnisme, déplorait fortement qu'aucune mesure efficace et durable n'ait été prévue depuis dix ans et concluait : « les industriels ont été bercés de promesses jusqu'à la crise actuelle, qui doit, si des mesures ne sont immédiatement mises en œuvre, consommer leur ruine »³⁸. L'agitation des ouvriers gantois (dénoncée comme *katoenoproer*, « la révolte du coton ») alarmait vivement le gouvernement qui, sans vouloir intervenir ouvertement, envisageait tout de même d'agir. La solution impliquait des « opérations commerciales faites avec le concours de la Banque de l'Industrie d'Anvers », c'est-à-dire la promotion de l'exportation. C'était la même politique qu'en 1824, 1833 et 1835 : une intervention discrète et prudente³⁹. Le résultat fut néanmoins jugé « fort triste, il faut le reconnaître », mais si les mesures n'avaient pas abouti à stimuler l'exportation, elles avaient réussi « à maintenir sans mesures de rigueur, l'ordre dans une

grande et peuplée cité »⁴⁰. C'était là un résultat non négligeable. Par contre, pour ce qui est du protectionnisme, rien n'était fait.

- 21 L'épisode de 1839 confirmait la position prise par des meneurs du mouvement ouvrier sur le protectionnisme. En plein conflit, Jacob Kats ne voyait aucun avantage au protectionnisme pour les ouvriers, bien au contraire. Selon lui, le libre échange intégral serait le meilleur moyen pour concurrencer l'industrie étrangère. En effet, si tout droit d'entrée était aboli, le prix de la vie diminuerait sensiblement et « nos fabriques pourraient faire concurrence aux meilleures usines d'Angleterre, parce que là-bas le coût de la vie serait trois fois plus élevé que dans la féconde Belgique ». Si le pouvoir d'achat des travailleurs augmentait, ils seraient en mesure d'acheter des vêtements, ce qui développerait les ventes intérieures de tissu⁴¹.

Graphique 1. Importation en Belgique de filés et de tissus de coton, échelle semi-logarithmique⁴²



- 22 Ce qui frappe dans les discours, c'est l'insistance inlassable sur la permanence de la crise, allant de mal en pis⁴³. Les patrons tenaient ce « discours catastrophe » comme si rien n'avait été entrepris, comme si l'industrie dépérissait. Une raison probable en était qu'ils estimaient l'industrie cotonnière délaissée par un gouvernement penchant vers des principes (encore vagues) de libre-échange. Il est aussi possible que les préoccupations des entrepreneurs ne visaient pas uniquement des mesures de protection ou d'encouragement, mais plutôt des mesures sociales. Les années 1830 étaient en effet l'aboutissement et en même temps le renouveau d'un processus de modernisation de la filature et du tissage, qui allait de pair avec une tension sociale et un chômage qui n'étaient certainement pas exclusivement causés par la concurrence internationale. L'image d'une concurrence meurtrière était-elle utilisée comme une justification pour faire accepter aux ouvriers la mécanisation, la baisse des salaires, le chômage régulier et le remplacement des hommes par une main d'œuvre féminine ? Là aussi, il s'agissait de solliciter l'aide de l'État. Ce dernier intervenait par le contrôle de l'espace social d'une ville en pleine mutation. C'était aussi, voire surtout, ce dernier « coup de main » qui importait aux entrepreneurs.

- 23 Mais le désir d'une révision des droits d'entrée sur les tissus de coton persista au cours des années 1840. Lorsqu'en 1841 la Chambre voulut s'informer sur l'état de l'industrie belge, considéré comme mauvais, elle demanda l'avis des industriels et des Chambres de Commerce du pays. Certains reprirent leur plaidoyer en faveur de mesures protectionnistes. Les débats qui suivirent cette enquête aboutirent à la loi sur les droits différentiels et, plus généralement, à l'augmentation des droits d'entrée. Pour les tissus de coton écrus, les droits restèrent à 8 %, alors que les tissus blancs et brodés étaient taxés à 18 %⁴⁴. La pression, continue depuis 1830, pour obtenir des mesures de protection, remportait enfin quelque succès.

- 24 Pourtant un changement s'amorçait. Lors de l'examen d'un léger ajustement des droits d'entrée en 1848, un député mit la Chambre en garde contre un protectionnisme outré qui pourrait nuire aux intérêts des tisseurs, obligés d'utiliser des filés à un prix trop élevé⁴⁵. Et surtout, en 1851, le ministre des finances annonça une réorientation totale de la politique douanière dans le sens du libre-échange. Au Parlement, il cita quelques chiffres pour montrer le niveau élevé du protectionnisme — dont un droit d'entrée de plus de 27 % sur les tissus de coton et de 38 % sur les filés de coton⁴⁶ ! Ils étaient sans doute exagérés. Il fallut néanmoins attendre les années 1860 pour que le système douanier fût revu. Mais, entre-temps, le monde cotonnier gantois savait à quoi s'en tenir... Était-ce à cause de l'augmentation des droits en 1844 que l'importation des tissus diminua (graphique 1) ? Dans les discours des années 1840 des patrons gantois, le développement de l'industrie cotonnière était jugé correct, et un observateur bien informé se disait même étonné de la bonne marche des usines : « Ayant à lutter contre d'aussi grandes difficultés, on doit être surpris du niveau élevé auquel cette industrie a su se maintenir »⁴⁷. La production de l'industrie cotonnière augmenta de 2,1 % par an entre 1840 et 1850⁴⁸. Le marché intérieur semblait être (re)conquis, et vers 1845 les fabricants gantois tournaient de nouveau le regard, résolument, vers des horizons lointains... où la lutte avec la « concurrence vivace, toujours écrasante de l'Angleterre » les attendait.
- 25 Avec la hausse internationale des prix après 1848, une nouvelle période de prospérité s'annonçait qui persista jusqu'en 1861. Les années 1850 furent glorieuses : la production de l'industrie cotonnière augmenta de plus de 6,9 % par an⁴⁹. Ses produits ne se vendaient plus majoritairement sur le marché belge, mais à l'étranger⁵⁰. La production accrue de la filature ne pouvait suffire aux tissages qui avaient de plus en plus besoin de filés de coton importés. C'est dans cette période que les idées libre-échangistes progressèrent dans les milieux patronaux gantois. Mais cela entraînait un double clivage. En 1856, un projet de traité entre la Belgique et l'Angleterre pour libéraliser le commerce était à l'étude. Cela effrayait les filateurs gantois qui voyaient ressurgir le spectre d'une concurrence anglaise foudroyante en Belgique même. Ils voulurent mettre la pression sur le gouvernement et, comme ils l'avaient fait au cours des années 1830, ils incitèrent leurs ouvriers à pétitionner contre « le spectre du chômage ». Des réunions se tinrent et des pétitions furent rédigées, demandant l'abolition du projet, mais n'aboutissant à rien. Quant aux travailleurs, ils se réunirent pour fonder des syndicats⁵¹. La « cause commune » qui unissait patrons et ouvriers faisait dès lors définitivement partie du passé. Les tisserands, par ailleurs, penchaient vers le dégrèvement, voire l'entrée libre, des filés de coton.
- 26 Pendant la « famine du coton » des années 1860, la majorité des usines gantoises chômèrent, l'émigration vers la France reprit, des ouvriers pétitionnèrent pour que la ville les aide. Cette dernière vota des subsides spéciaux, tandis que la charité privée s'intensifiait⁵². Des patrons innovaient ici et là, par exemple en entremêlant du lin au coton et en diversifiant leurs produits. Comme avant ils menaient aussi une campagne pour obtenir l'appui de l'État. Il s'agissait de s'opposer au traité de commerce entre la Belgique, la France et la Grande-Bretagne, qui devait diminuer les droits d'entrée. L'action était coordonnée par la Chambre de Commerce de Gand, qui demandait l'ajournement de son application du fait de la guerre de Sécession aux États-Unis. Au Parlement le traité était fermement combattu, notamment par des députés gantois, mais il fut finalement voté par une grande majorité. En 1862, ce traité fut signé... avec une dérogation pour le commerce des filés et tissus de coton. Mais déjà en 1861 le droit d'entrée sur les filés et les tissus français était homogénéisé et fixé à 15 %, soit une augmentation pour les tissus écrus et une baisse sur les tissus blanchis et brodés. Et surtout les filés de coton étaient dégrévés : l'ancien tarif prévoyait une taxe de 84,80 francs par 100 kg (filés écrus), le tarif de 1861 la fixait entre 15 et 40 francs⁵³. Cela montrait la volonté explicite du gouvernement de soutenir le tissage, tout en admettant que « notre filature n'avait pas à redouter la concurrence étrangère »⁵⁴. En 1865, un pas décisif vers le régime libre-échangiste fut accompli lorsque les dispositions des traités bilatéraux furent généralisées et que les droits sur les tissus de coton furent réduits à 10 %.

La concurrence exténuante (ou le mouton belge entouré de loups protectionnistes), 1865-1914

- 27 La crise des matières premières et les prix extrêmes des années 1860 ébranlèrent l'industrie cotonnière. Les fabricants n'hésitèrent pas à investir dans leurs filatures (adoption générale des *self actors*, premiers essais avec des *continus*). De nouvelles machines, plus larges et plus rapides, furent installées et vers 1870 la filature gantoise possédait environ 25 % de broches de plus qu'avant la crise. Cette modernisation, qui ne se limitait pas à Gand, entraîna une augmentation d'un quart de la production belge entre 1856/60 et 1866/70. Dans la même période, le tissage ne progressait pas autant : à Gand, le nombre des métiers, par exemple, stagnait à 5 000, mais néanmoins la production nationale de tissus augmentait de 20 % grâce, entre autres, à des filés plus solides⁵⁵.
- 28 La chute des prix de coton après la crise, qui se prolongea dans les années 1870 et 1880, engendrait une baisse internationale des profits. De plus, l'industrie cotonnière s'implantait ou se développait vite dans de nombreux pays. Ces producteurs appliquaient une technologie moderne et certains nouveaux venus profitaient d'un coût salarial très bas. Après 1870, l'offre de filés et de tissus de coton augmenta sensiblement sur le marché international, ce qui faisait baisser encore les prix et profits. Les fabricants anglais percevaient ce changement du marché comme inquiétant mais non comme trop menaçant ; il fallait être attentif et se préparer pour de nouvelles conquêtes, comme l'ouverture du marché africain⁵⁶. Les Anglais visaient à restaurer le taux de profit par la mise en place d'une nouvelle technologie, par la baisse des salaires, par l'emploi de matières premières de qualité inférieure, et par la réorganisation du commerce. Grâce à ces mesures, les fabricants anglais jouirent d'une position relativement favorable jusqu'en 1914.
- 29 Les fabricants gantois redoutaient cette nouvelle détermination anglaise. Ils suivaient le développement international de leur industrie avec un vif intérêt, s'informant sur la technologie, les produits, les taux de salaire et les droits d'entrée⁵⁷. Aux cours des années 1870, plusieurs patrons gantois voyaient surgir, une fois de plus, une crise extrêmement sérieuse, craignant que leur industrie fût complètement dépassée. En 1880, on écrivait : « de temps à autre des crises vinrent encore les (filatures) affecter d'une manière plus ou moins sensible et notamment en 1848, 1860-64, et 1876-78. Aujourd'hui elles vivent, luttant avec énergie contre la pléthore de filés dans les pays voisins »⁵⁸. À cette époque, les entrepreneurs réagissaient d'une manière identique à celle des années 1830, par une vague d'innovations sur le terrain, combinée à une campagne pour susciter l'intervention de l'État.
- 30 La première mesure était l'intensification de l'exploitation du travail dans l'usine, c'est-à-dire la diminution du salaire de base et l'augmentation des heures de travail. Fréquemment, le tarif de base était diminué tandis que le travail était prolongé, ce qui procura à l'ouvrier un revenu relativement stable entre 1875 et 1885. Une autre mesure était la substitution, lente et parfois brutale, des ouvriers par des ouvrières. La proportion des femmes dans les fabriques cotonnières gantoises augmenta ainsi de 34 % en 1846 à 50 % en 1910. Cette substitution résultait des changements technologiques, mais aussi d'une politique d'emploi⁵⁹.
- 31 La modernisation s'appliqua d'abord à la filature et à la carderie. Entre 1867 et 1890, le nombre de broches baissa légèrement à Gand, mais grâce aux nouvelles machines et à l'installation graduelle de nouvelles usines hors de Gand, la production belge de filés de coton augmenta de 1,6 % par an entre 1868-1870 et 1888-1890. Avec l'installation massive des *continus* dans toute la Belgique après 1895, le nombre de broches (également à Gand) augmenta fortement ce qui fit progresser très sensiblement la production belge de filés (4,6 % par an entre 1888-1890 et 1911-1913)⁶⁰. Cependant, des changements encore plus radicaux avaient lieu dans le tissage. Au début des années 1880, des tissages étaient transportés hors de Gand, et plusieurs nouveaux tissages étaient établis dans la campagne flamande. Puis le travail sur quatre métiers fut généralisé à Gand même. Dans le discours patronal, le déménagement hors de Gand était légitimé par la concurrence menaçante. Ainsi, J. de Hemptinne, qui avait installé son tissage au petit village de Waarschoot, s'exprimait ainsi devant la Commission du Travail, établie à la suite des troubles sociaux de 1886 : « Du fait des menaces de libre-échange, j'ai

« cru devoir, usant de ma liberté, établir un atelier de tissage à Waarschoot, me permettant de travailler à meilleur compte et, partant, de soutenir la concurrence anglaise » ; et il terminait en déclarant que « si ce mouvement continue, on peut hardiment dire que l'industrie du tissage sera compromise dans l'avenir à Gand »⁶¹. Voilà un témoignage qui en dit long ! Les avantages pour l'industriel étaient multiples. Le salaire était de 30 à 40 % plus faible qu'à Gand, le temps du travail était très flexible, il n'y avait pas de syndicat, les ouvriers étaient plutôt dociles et ils n'hésitaient pas à diriger quatre métiers. Voilà un beau succès, qui rendait furieux les tisserands gantois⁶² !

32 À Gand même, les patrons faisaient jouer la concurrence entre les entreprises de la ville et celles de la campagne : ils souhaitaient diminuer les salaires en se référant à ceux de la campagne, et surtout, ils rêvaient d'introduire le travail sur quatre métiers. Les ouvriers gantois s'opposèrent vivement à ces mesures en lançant plusieurs grèves. Mais les tarifs diminuaient continûment, tandis qu'en 1888 le travail sur quatre métiers était introduit chez Baertsoen-Buysse qui invoquait — cela n'est pas pour surprendre —, la concurrence meurtrière anglaise⁶³. Au cours des années 1880, la tension sociale s'intensifia. Mais la lutte devint acharnée pendant les années 1890⁶⁴. Finalement, la concurrence « écrasante », allant de l'Angleterre à Waarschoot en passant par la Twente et Roubaix, était invoquée pour faire accepter la baisse des salaires et le travail sur quatre métiers à Gand⁶⁵. C'était comme si les fabricants gantois n'y étaient pour rien... La concurrence internationale était toutefois bien présente sur la scène sociale locale. Entre-temps, de nombreux métiers étaient montés en ville : leur nombre augmenta de 5 000 vers 1880 à 8 250 en 1896, et la production du tissage de coton suivait (1,4 % de 1868-1870 à 1888-1890, et 4,7 % entre 1887-1890 et 1911-1913)⁶⁶. Cette croissance requérait plus de filés venant de l'étranger (graphique 1, montrant l'augmentation de 10 % par an de 1875 à 1890). La force motrice totale à Gand (en filature et en tissage) augmenta vigoureusement de 7 % par an de 1880 à 1910 (la période de croissance la plus importante depuis les années 1830). Le coton gantois employait 10 000 ouvriers — comme dans les périodes prospères précédentes et en dépit du déménagement du tissage. L'exportation belge des filés et tissus de coton haussait sensiblement⁶⁷. C'étaient des indices clairs d'une nouvelle brillante période pour l'industrie cotonnière, en Belgique comme à Gand.

33 Dès les premiers signes d'une concurrence ressentie comme plus aiguë, en 1872, les entrepreneurs du coton se tournèrent vers le gouvernement. Ils le faisaient dans un nouveau climat. Il y avait d'abord l'abandon progressif des principes libre-échangistes au plan international, il y avait ensuite les contradictions internes du monde patronal gantois et il y avait enfin l'arrivée au pouvoir, en 1870, d'un gouvernement catholique après 13 années de pouvoir libéral. En ce qui concernait le renouveau du protectionnisme, la menace de la hausse des droits d'entrée en France en 1872, en particulier sur les tissus de coton, suscitait de l'inquiétude à Gand⁶⁸. Pour ce qui est des contradictions internes, deux groupes de pression différents tenaient deux discours radicalement opposés, soit un clivage qui était déjà quelque peu apparu en 1848. Pour les tisseurs, la crise était imminente, et la solution résidait dans la libre entrée des filés de coton. Mais pour les filateurs, cette solution signifiait la mort de leur industrie. Quant aux conséquences des changements politiques, le gouvernement catholique préférait aider le tissage des Flandres plutôt que les filatures de Gand.

34 En 1878 — creux de l'importation des filés de coton (voir graphique 1) et terme de huit années de pouvoir catholique —, le lobby des partisans du libre-échange s'était bien organisé et une pétition portant 289 signatures de fabricants du pays entier fut envoyée au Parlement. Le nouveau gouvernement libéral ne se préoccupait pas trop de la question malgré l'accumulation de pétitions, de brochures et de commentaires de presse demandant le dégrèvement des droits d'entrée sur les filés de coton. Ce silence d'un régime libéral doctrinaire, mais qui était avant tout voué aux intérêts des gros industriels — en l'occurrence, les filateurs gantois —, pouvait étonner.

Tableau 1. Droits d'entrée sur les filés et tissus de coton, (en francs belges pour 100 kilogrammes)⁶⁹

	1861-1865	1882	1895
Filés écrus et blancs			

20 000 mètres ou moins	15	15	10
20 000-30 000 mètres	20	20	
30 000-40 000 mètres	30	30	15
40 000-65 000 mètres	40	40	20
65 000 mètres et plus	10	10	5
Tissus...			
écrus, 1 ^e classe, 35 fils et moins	50	50	37
écrus, 1 ^e classe, 35 fils et plus	80	72	50
écrus, 3 ^e classe, 44 fils	300	300	100
« tous autres » ⁷⁰	10	10	15

35 Des discussions parlementaires eurent lieu en 1880, 1882-1883 et 1895, tandis qu'en 1885, une commission d'enquête fut mise en place pour étudier la « question du coton »⁷¹. En 1882 les droits sur certains tissus de coton furent quelque peu réduits, mais ceux sur les filés restèrent inchangés (tableau 1). En 1883, après qu'un grand nombre de pétitions des filateurs et contre-pétitions des tisseurs eut été adressé au Parlement, une discussion à la chambre mit pleinement à jour le clivage dans le monde du coton. Les filateurs argumentaient que la libre importation de filés signifierait la ruine de leur industrie, tandis que les tisseurs prophétisaient la mort du tissage si le dégrèvement n'était pas immédiat et total. Les deux parties invoquaient constamment la concurrence internationale, chiffres et faits en main, en produisant de solides dossiers. Ces derniers rappelaient l'histoire de l'industrie du coton et du lin, l'exemple de la Hollande libre-échangiste et de la France protectionniste. Ils discutaient la relation entre filature et tissage ; ils évaluaient les investissements, les structures, l'emploi et, surtout, les performances des deux secteurs ; ils comparaient les salaires belges à ceux de l'étranger, ils invoquaient les hommes politiques et les théoriciens (Thiers, Say, Stuart Mill) tout comme les débats parlementaires des pays voisins et échangeaient bons conseils et critiques. Les tisseurs voyaient la filature gantoise en pleine extension, les filateurs complimentaient les tisseurs de leurs excellents résultats, mais tous présentaient leur propre industrie comme étant au bord de la faillite. Cependant, les discussions atteignaient un certain niveau, tout en étant de temps à autre acerbes. Sur proposition du ministre des finances, la Chambre décida de renvoyer les pétitions au gouvernement pour une étude plus approfondie. Les libéraux ne se montraient décidément pas trop pressés.

36 En 1884, le ministre annonça le dépôt d'un projet, mais ce dernier tarda. Un flux de pétitions parvenait alors au Parlement, demandant une mesure « réclamée depuis tant d'années, une action prompte et décisive, nécessaire pour éviter la ruine complète d'une industrie appelée sous un régime de liberté à jouir d'une grande prospérité ». Ces mots, écrits par des fabricants de fil à coudre, traduisaient parfaitement les sentiments de fabricants de tissus de toutes sortes. Le fait marquant était la scission à Gand. Le Groupe des tisseurs du Cercle commercial et industriel de Gand demandait « la libre entrée des fils de coton et ce dans le cours de la présente session », puisque, selon lui, la situation avait empiré depuis 1883 : les « tissus étrangers pénètrent de plus en plus dans le pays et nous réussissons de moins en moins à vendre les nôtres en dehors »⁷². En 1884 les libéraux quittèrent pour 30 ans le pouvoir, et le nouveau gouvernement décida fin 1885 d'instaurer une Commission des fils et tissus de coton pour décider enfin de la révision des droits. Cette commission, lieu de rencontre mais surtout d'oppositions, révéla surtout le clivage entre filateurs-tisseurs gantois et tisseurs flamands et n'aboutit à aucun changement du tarif. Les fabricants saisirent l'occasion de souligner leur point de vue sur les bienfaits du libre-échange ou d'un protectionnisme léger ou radical, de se référer au développement technologique et d'analyser les coûts de production en particulier les coûts salariaux, en confrontant le modeste gain des ouvriers belges à celui des ouvriers anglais, français et allemands⁷³. L'Association cotonnière, dont le siège était à Gand, avait été fondée en novembre 1885 pour coordonner les actions des fabricants : elle prêchait la prudence en préconisant un tarif stable et adapté aux besoins spécifiques⁷⁴.

- 37 Il fallut attendre 1895 pour qu'enfin, après tant d'années de discussions, enquêtes, requêtes et pétitions, la Chambre aborde le débat. Le ton du débat était acharné. Le gouvernement voulait enfin faire bouger les choses, les socialistes et les chrétiens-démocrates (néophytes au Parlement) soulignaient les contradictions entre patrons et les éventuelles suites néfastes pour les travailleurs, et les adversaires et protagonistes du libre-échange voyaient s'ouvrir une lutte serrée, mais décisive. Les arguments avancés depuis 1880 furent repris, bien sûr, mais les discussions fourmillaient d'émotions intenses, d'arguments insolites et de figures rhétoriques intrépides. Les tisseurs mettaient en avant le fait qu'ils employaient plus d'ouvriers que les filateurs, et ils estimaient que cette force du nombre leur donnait une justification « démocratique ». Ils opposaient leur image à celle des filateurs-millionnaires (« les trois dynasties de Gand ») qui formaient un groupe de pression puissant. C'était grâce aux droits d'entrée que ces familles perfectionnaient leurs installations et s'étaient enrichies. Un bon argument était que la diminution sensible des droits d'entrée sur les filés de coton aurait sans doute une influence heureuse sur l'équipement de la filature. En dégrevant les importations, on secourait l'ouvrier-agriculteur des campagnes flamandes « travaillant au sein de sa famille, entouré de ses enfants, n'étant exposé à aucune mauvaise suggestion » et en même temps le consommateur y gagnerait ⁷⁵. Voilà l'apparition de deux nouveaux stéréotypes dans le discours, opposés à celui de l'ouvrier cotonnier gantois qui avait joué un rôle lors des débats antérieurs. Ensuite venaient des arguments fondés sur les statistiques, donc sur les « faits » : l'évolution néfaste des prix, la position « impossible » sur le marché international en ce qui concerne le taux de salaire, le coût du charbon et des machines, et bien sûr les tarifs de douane des différents pays. L'Angleterre était omniprésente, mais la Hollande, la Suisse, l'Allemagne et la France étaient également mentionnées fréquemment. Il était clair que la libre entrée des filés de coton serait le seul remède pour pouvoir être concurrentiel sur le marché mondial qui devenait de plus en plus protectionniste. En revanche, il ne fallait pas parler d'une baisse des droits d'entrée sur les tissus : le tissage avait droit à une pause. Les arguments des tisseurs évoquaient un monde au bord du précipice, un monde en lutte, un monde de petits producteurs et travailleurs.
- 38 Les anti-abolitionnistes argumentaient que le tissage du coton « est dans une situation prospère et se développe rapidement [...], et n'a pas à se plaindre de la situation d'aujourd'hui ». C'était au contraire la filature du coton qui serait en péril si les droits étaient diminués. Et cela ne menacerait pas seulement les profits des entrepreneurs, mais surtout — ce serait déplorable —, le sort des ouvriers : les filateurs seraient forcés de faire chômer une partie de leurs ouvriers, alors que « le salaire est le seul facteur qui puisse contribuer à la diminution du prix de revient ». Beaucoup de statistiques et de « faits » étaient invoqués à l'appui de cette argumentation. Le libre-échange ne garantissait nullement l'expansion rapide (voyez la Hollande, « où la filature de coton végète ») ; au contraire, la France et l'Allemagne ont augmenté leurs droits d'entrée et la filature y prospère ⁷⁶. On mettait en avant l'image de l'ouvrier urbain de fabrique — « Vous connaissez la situation triste et misérable de nos fileurs, des ouvriers de fabrique » —, afin de souligner que le dégrèvement des droits d'entrée : « c'est nous laisser écraser et, en attendant que vos théories se réalisent, de quoi vivront nos ouvriers ? ». Ce ne seraient pas uniquement les ouvriers qui seraient sacrifiés, mais toute une industrie, et même tout un pays (« Vous le savez bien, les fabricants étrangers veulent parvenir à la fermeture de nos usines, ils veulent avoir un monopole et ce serait la ruine universelle ») ⁷⁷. Les discours des anti-abolitionnistes dépeignaient un monde au bord du précipice, un monde en lutte, un monde d'ouvriers d'usine épuisés.
- 39 Les sociaux-démocrates restaient hors du débat « technique », mais dénonçaient la politique douanière comme « un système dans lequel les grands capitalistes de Gand et les agrariens des Flandres se mettent d'accord pour savoir ce que les ouvriers devront payer non pas en faveur des ouvriers agricoles, mais en faveur des capitalistes et des propriétaires » ⁷⁸. Ils saisissaient l'occasion pour argumenter contre le protectionnisme, pour dénoncer le bas niveau des salaires, sans toutefois accepter la logique du discours patronal qui invoquait la concurrence. Le ministre des finances (P. de Smet de Naeyer, descendant de l'une des « trois familles-millionnaires ») répondait longuement aux observations des députés. Le ton

de son discours était modéré et relativiste. Il contestait la division du monde du coton belge en soulignant l'existence de plusieurs filateurs-tisseurs, niait l'influence des « trois grandes familles du coton », assurait que la filature et surtout que le tissage se portaient très bien — statistiques à l'appui —, et protestait contre l'image d'industrie en ruine (« c'est une véritable fantasmagorie »). Le projet de loi proposa un dégrèvement des droits d'entrée sur les filés de coton de 33 à 50 % et sur les tissus de 15 à 20 %, mais également une hausse sur quelques tissus particuliers, de 50 à 100 %. Cela devait, selon le ministre, satisfaire tous les intéressés. Le projet fut accepté (voir tableau 1).

40 Tout comme dans les années 1830, les plaintes des entrepreneurs paraissent, dans les années 1875-1895, exagérées si elles sont confrontées au mouvement de la production et de l'exportation de l'industrie cotonnière. Pour les années 1830, je suis enclin à conclure qu'elles pouvaient aussi s'expliquer par les intentions du patronat de solliciter le gouvernement d'intervenir dans les rapports sociaux. Serait-ce également le cas dans les années 1875-1895 ? Il me semble qu'on ne peut l'exclure. Bien que les ouvriers ne fussent plus impliqués directement dans les stratégies des entrepreneurs, la figure de « l'ouvrier » restait très présente dans les discours patronaux. Si les patrons insistaient tant sur la concurrence écrasante, c'est parce qu'ils comprenaient que la simple pression sur les salaires était devenue quasi impossible. Le syndicat des tisserands et des fileurs avait — surtout à Gand —, une influence certaine et, après 1885, des grèves éclatèrent régulièrement pour enrayer la baisse des salaires.

41 Mon point de départ était les circonstances dépeintes comme des crises par les fabricants cotonniers gantois. Selon eux, leur industrie était pour ainsi dire constamment menacée depuis 1815. Je n'ai pas fait une confrontation systématique de cette représentation aux résultats de l'industrie (mesurés, par exemple, par l'importation de coton en laine). Je me suis borné à étudier les discours et, surtout, l'utilisation de l'image de la crise dans les tactiques patronales en rapport avec les pratiques. Dès 1815, l'analyse de la crise impliquait la notion d'une concurrence internationale écrasante. Entre 1790 et 1814, l'industrie du coton avait pu se développer dans des conditions commerciales exceptionnelles et les fabricants estimaient tout naturel que l'État « magique » leur vienne en aide lorsque ces conditions disparurent. Très fréquemment — en particulier en 1817-1819, en 1828, 1831-1835, 1839, 1861-1864, 1872, 1880-1886 et 1895 —, les fabricants sollicitèrent donc une intervention de l'État. Jusqu'aux années 1870, l'industrie parla d'une seule voix en réclamant le protectionnisme et des mesures stimulant l'exportation. Après 1870, une scission entre filateurs gantois et tisseurs flamands se fit, les uns demandant le *statu quo* en matière de droits de douane, les autres plaidant pour le dégrèvement total. Les premiers trouvaient un soutien chez les libéraux, les autres chez les catholiques. Il était remarquable que les arguments invoqués restaient en gros les mêmes qu'avant 1870 : la concurrence internationale menaçait les filatures tout comme les tissages. Les deux groupes de pression pouvaient donc se référer aux arguments du passé.

42 Cette plainte continue au cours du siècle eut un effet. L'État intervint fréquemment, passant des commandes pour des tissus, stimulant le commerce extérieur et, surtout, modifiant les droits d'entrée sur les filés et tissus. Cela impliqua d'abord le relèvement des droits, et en 1895 le dégrèvement : une évolution allant contre la tendance générale en Europe et contre les doctrines des gouvernements en place (car pour ce qui était de l'industrie cotonnière, les libéraux furent, à partir de 1880, protectionnistes et les catholiques libre-échangistes). Le relatif succès des fabricants quant à l'intervention de l'État ne s'expliquait pas uniquement par les intérêts industriels. L'État se voyait confronté à un groupe d'ouvriers combattifs et, en particulier dans les années 1830 et 1890, prêts à faire la grève, relativement bien organisés et très solidaires. La classe ouvrière gantoise, de plus en plus « rouge » après 1870, était perçue comme volcanique. Lorsqu'elle s'alignait sur les positions patronales — soit jusqu'aux années 1850 —, l'État agit directement. Ces intérêts communs disparurent, mais la figure de l'ouvrier resta très présente dans les discours patronaux.

43 Toutefois, je suggère que le discours-catastrophe des patrons ne visait pas uniquement à obtenir des mesures interventionnistes de la part des gouvernements. Il espérait aussi influencer

l'attitude des ouvriers et ouvrières. Les cris d'alarme se faisaient entendre au Parlement, aussi bien que dans les fabriques. Parallèlement à la formulation du discours-catastrophe, les salaires étaient diminués, l'organisation du travail transformée, de nouvelles machines étaient introduites et des usines étaient délocalisées hors de la ville. L'argument était que la concurrence internationale écrasante — faits et chiffres à l'appui —, nécessitait ces mesures. Mots et pratiques s'entremêlaient. Qu'importe l'exagération du discours patronal, les mots produisaient leur plein effet.

Notes

1. Je reprends la citation d'un rapport de la Banque de l'industrie de décembre 1843 (*Chambre. Documents parlementaires, 1844-1845*, 17 janvier 1845, n° 105, p. 4).
2. « Procès-verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel (Section régionale B. Gand) », dans *Commission du Travail*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1887, volume 2, p. 40.
3. Allan ENGLER, *Apostles of greed. Capitalism and the myth of the individual in the market*, Londres ; Pluto Press, 1995, chapitre 1 ; Douglas IRWIN, *Against the tide : an intellectual history of free trade*, Princeton, Princeton University Press, 1996 ; Jean CARTELL et Pierre-Yves COSSÉ, *La concurrence capitaliste*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.
4. John V. NYE, « The myth of free-trade Britain and fortress France : tariffs and trade in the nineteenth century », dans *Journal of Economic History*, volume 51, n° 1, 1991, p. 26.
5. Roger LLOYD-JONES et M. J. LEWIS, *British industrial capitalism since the industrial revolution*, Londres, UCL Press, 1998, pp. 82-83.
6. Peter MATHIAS et John A. DAVIS, « Introduction », dans *International trade and British economic growth from the 18th century to the present day*, Oxford, Blackwell, 1996, pp. 2-3.
7. Bien sûr, des positions simplistes existent toujours. Elles apparaissent notamment dans le débat actuel sur le « free trade » et le « fair trade ». Bruce Bartlett, par exemple, présente une histoire du commerce international dans « The truth about trade in history », concluant que « nations rise to power and wealth through free trade and decline when protectionism takes over » ; Bruce BARTLETT, « The Truth about Trade in History », dans *Freedom to trade*, www.freetrade.org/pubs/freetotrade/chap2.html, (consulté le 28 mai 2001).
8. Jan DHONDT, « La région gantoise », dans Pierre LEBRUN [dir.], *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, Bruxelles, Palais des Académies, 1979, 7, pp. 78-96.
9. Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise. Tome 1. Industrie cotonnière*, Bruxelles, Office du Travail, 1901, pp. 28-29.
10. Jan DHONDT, « La région gantoise... », art. cité, pp. 113-116.
11. Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise...*, ouv. cité, p. 38.
12. Hilda COPPEJANS-DESMEDT, « Koning Willem I, Promotor van de Gentse katoenindustrie », dans Album Charles Verlinden, Album aangeboden aan offert à Charles Verlinden ter gelegenheid van zijn dertig jaar professoraat à l'occasion de ses trente ans de professorat, Gand, Universa, 1975, p. 47. Selon un témoin, les ouvriers constataient que les stocks des fabriques gantoises s'accumulaient, tandis que les boutiques ne vendaient que des produits anglais à bon marché. Faut-il exclure que l'agitation ouvrière était soutenue, voire inspirée, par des contremaîtres ou des fabricants ?
13. Mary ROSE, « Introduction, the rise of the cotton industry in Lancashire to 1830 », dans Mary ROSE (ed.), *The Lancashire cotton industry. A history since 1700*, Preston, Lancashire County Books, 1996, pp. 9-10.
14. De 1817 à 1825, la production de la filature belge augmenta de 1 700 à 3 000 tonnes par an ; Bart PLUYMERS, *De belgische industriële produktie 1811-1846, reconstructie van een databank van de fysieke produktie en de bruto-toegevoegde waarde*, Workshop on Quantitative Economic History research paper n° 92.01, Louvain, Katholieke Universiteit Leuven, 1992, p. 41.
15. Hilda COPPEJANS-DESMEDT, « Koning Willem I... », art. cité, pp. 50-52.
16. Max SUETENS, *Histoire de la politique commerciale de la Belgique depuis 1830*, Bruxelles, Librairie Encyclopédique, 1955, pp. 3-4.
17. À noter que Varlez jugeait que la protection douanière était forte et « défendait les fabricants gantois contre la concurrence étrangère » (Louis VARLEZ, *Les salaires dans*

l'industrie gantoise..., ouv. cité, p. 39). Les droits d'entrée sur les filés de coton atteignaient un niveau relativement élevé ; mais l'importation de filés était alors insignifiante.

18. Hilda COPPEJANS-DESMEDT, « Koning Willem I... », art. cité, p. 60. Par exemple, la firme Voortman obtenait de cette Compagnie des commandes de 100.000 francs par an (de 1825 à 1830), ce qui incitait la direction à agir sur le marché des Indes sans intermédiaire ; voir Peter SCHOLLIERS, *Wages, manufacturers and workers in the nineteenth-century factory. The Voortman cotton mill in Ghent*, Oxford/Washington D. C., Berg Publishers, 1996, p. 55.

19. *Chambre. Documents parlementaires 1844-45*, n° 105, annexe 2, p. 11 (lettre du 25 septembre 1839 au Gouverneur de la Flandre Orientale).

20. Bart PLUYMERS, *De belgische industriële produktie...*, ouv. cité, p. 41 ; Peter SCHOLLIERS, *Wages, manufacturers and workers...*, ouv. cité, p. 210. À noter que selon le recensement industriel de 1846, Gand entrait pour 70 % dans le nombre total d'emplois, et de 73 % dans la force motrice totale de l'industrie cotonnière belge.

21. Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise...*, ouv. cité, p. 39.

22. Geoffrey TIMMINS, « Technological change », dans Mary ROSE (ed.), *The Lancashire cotton industry...*, ouv. cité, pp. 29-62.

23. Avanti, Een terugblik. Bijdrage tot de geschiedenis der Gentsche arbeidersbeweging, Gand, Vooruit, 1907, pp. 70 et 75-76.

24. Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise...*, ouv. cité, pp. 41-42.

25. Peter SCHOLLIERS, *Wages, manufacturers and workers...*, ouv. cité, p. 219.

26. J. MARESKA et J. HEYMAN, Enquête sur le travail et la condition physique et morale des ouvriers employés dans les manufactures de coton à Gand, Gand, Gyselinck, 1846, pp. 75 et 245.

27. Gita DENECKERE, *Sire, het volk mort. Sociaal protest in België, 1831-1918*, Gand/Anvers, AMSAB/Hadewijch, 1997, pp. 71-74 et 403.

28. Natalis BRIAVOINNE, De l'industrie en Belgique. Causes de décadence et de prospérité. Sa situation actuelle, Bruxelles, de Mat, 1839, II, pp. 382, 384 ; François-Xavier VAN HOUTTE, L'évolution de l'industrie textile en Belgique et dans le monde de 1800 à 1939, Louvain, Nauwelaerts, 1949, p. 167.

29. Natalis BRIAVOINNE, Sur les inventions et perfectionnements dans l'industrie depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, Bruxelles, Académie royale des sciences et belles lettres, 1838, p. 77.

30. La croissance des années 1820 atteignait 5,7 % par an ; Bart PLUYMERS, *De belgische industriële produktie...*, ouv. cité, p. 41.

31. En copiant notamment les produits importés ; François-Xavier VAN HOUTTE, *L'évolution de l'industrie textile...*, ouv. cité, pp. 167-8.

32. De 1829 à 1839, le nombre des filatures diminua de 77 à 53 et celui des tissages de 14 à 9 (Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise...*, ouv. cité, p. 41).

33. Gita DENECKERE, *Sire, het volk mort...*, ouv. cité, pp. 36-9.

34. *Idem*, p. 61.

35. « Projet de loi sur l'industrie cotonnière », dans *Moniteur belge*, 8 et 9 septembre 1835.

36. « Projet de loi portant modifications au tarif des douanes », dans *Moniteur belge*, 5 mai 1837 (la discussion concernant les tissus se prolongea les 17 et 18 mai 1837).

37. « Loi modifiant le tarif des douanes », 7 avril 1838, dans *Pasinomie*, n° 46, 1838.

38. *Chambre. Documents parlementaires 1844-1845*, n° 105, annexe 2, p. 12 (lettre du 25 septembre 1839 de la Chambre de commerce au Gouverneur de la Flandre Orientale).

39. Sur cette épisode, voir Gita DENECKERE, *Het katoenoproer van Gent in 1839*, Nimègue, SUN, 1998.

40. *Chambre. Documents parlementaires, 1844-1845*, 17 janvier 1845, n° 105, p. 3 (Rapport sur les opérations commerciales faites avec le concours de la Banque de l'Industrie d'Anvers).

41. Gita DENECKERE, *Het katoenoproer van Gent...*, ouv. cité, p. 45 (traduit du flamand).

42. Quantités en tonnes. Voir D. DEGRÈVE, « Le commerce extérieur de la Belgique, 1830-1913-1939. Présentation critique des données statistiques », dans Pierre LEBRUN [dir.], *Histoire quantitative et développement de la Belgique. 1^{ère} série, 5, 1, XIX^e siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1982, pp. 185-186 et 191-192.

43. Par exemple, « Ainsi, et on l'a dit bien des fois, le malaise de l'industrie cotonnière, à partir de 1830, a crû de jour en jour, et si, en 1836 et 1837, elle a semblé reprendre quelque vie, ce fut grâce à des circonstances purement éphémères [...]. Au moment actuel, le malaise est

à son comble, le découragement est général parmi les industriels » (rapport de De Schiervel, gouverneur de la province, au ministre de l'Intérieur, octobre 1839), *Chambre. Documents parlementaires, 1844-1845*, n° 105, p. 9.

44. « Loi sur les droits différentiels », 21 juillet 1844, dans *Pasinomie*, n° 149, 1844. Sur le contexte de la loi, voyez Max SUETENS, *Histoire de la politique commerciale...*, ouv. cité, pp. 31-45.

45. *Chambre. Annales parlementaires, 1847-1848*, 11 février 1848, p. 808.

46. Voir le discours de Frère-Orban, *in extenso* dans Max SUETENS, *Histoire de la politique commerciale...*, ouv. cité, p. 406. Le Parti Libéral arriva au pouvoir en août 1847, et y resta jusqu'en 1855 ; soutenu par Frère-Orban ce parti continua à gouverner jusqu'en 1870.

47. Natalis BRIAVOINNE, *De l'industrie en Belgique...*, ouv. cité, tome 2, p. 381.

48. Bart PLUYMERS, *De belgische industriële produktie...*, ouv. cité, p. 41.

49. François-Xavier VAN HOUTTE, *L'évolution de l'industrie textile...*, ouv. cité, p. 256.

50. Les exportations de tissus augmentèrent de 12,2 % par an entre 1850 et 1860, celles de filés de 1,7 %.

51. Avanti, *Een terugblik...*, ouv. cité, pp. 143-147 ; Gita DENECKERE, *Sire, het volk mort...*, ouv. cité, pp. 170-173.

52. Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise...*, ouv. cité, pp. 56-57 ; Avanti, *Een terugblik...*, ouv. cité, pp. 237-246.

53. *La libre entrée des fils de coton*, Bruxelles, Hayez, 1882, p. 21.

54. Max SUETENS, *Histoire de la politique commerciale...*, ouv. cité, pp. 87-88, pp. 92-93 ; *La libre entrée...*, pp. 20-22.

55. Louis VARLEZ, *Les salaires dans l'industrie gantoise...*, ouv. cité, p. 111 ; François-Xavier VAN HOUTTE, *L'évolution de l'industrie textile...*, ouv. cité, p. 256 ; Peter SCHOLLIERS, *Wages, manufacturers and workers...*, ouv. cité, pp. 27 et 219.

56. Douglas Anthony FARNIE, *The English cotton industry and the world market, 1815-1896*, Oxford Clarendon Press, 1979, pp. 171-173 et 196 ; Andrew MARRISON, « Indian Summer, 1870-1914 », dans Mary ROSE (ed.), *The Lancashire cotton industry...*, ouv. cité, pp. 238-264.

57. Voyez les rapports faits par des entrepreneurs mêmes (par exemple, L. DE HEMPTINNE et F. de SMET DE NAEYER, *Rapport sur l'industrie du coton en Hollande*, Gand, Vanderhaeghen, 1883.

58. O. BRUNEEL, Notice sur l'industrie cotonnière en Belgique, Gand, Hoste, 1880, p. 15.

59. K. TIJTGAT, *Geschiedenis der Gentsche socialistische katoenbewerdersvereniging 1857-1932*, Gand, Volksdrukkerij, 1921, p. 56.

60. François-Xavier VAN HOUTTE, *L'évolution de l'industrie textile...*, ouv. cité, p. 257.

61. « Procès-verbaux des séances d'enquête concernant le travail industriel... », art. cité, p. 2.

62. Guy VANSCHOENBEEK, *Wortels van de sociaal-democratie in Vlaanderen. De « monde socialiste gantois » en de Gentse socialisten voor de eerste wereldoorlog*, thèse de doctorat, Université de Gand, 1992, tome 1, pp. 97-98.

63. Avanti, *Een terugblik...*, ouv. cité, p. 450-451.

64. Le nombre de grèves dans l'industrie cotonnière passa de 18 en 1880-1889 à 60 en 1890-1899. Wouter STEENHAUT, *Stakingen te Gent, 1872-1902*, thèse de licence, Université de Gand, 1970.

65. Le syndicat des ouvriers du coton gantois se voyait fréquemment et directement confronté à l'argument de « l'étranger » pour justifier la diminution des salaires ou la réorganisation du travail, K. TIJTGAT, *Geschiedenis der Gentsche...*, ouv. cité, p. 58.

66. François-Xavier VAN HOUTTE, *L'évolution de l'industrie textile...*, ouv. cité, p. 258.

67. *Idem*, pp. 263-264 ; Peter SCHOLLIERS, *Wages, manufacturers and workers...*, ouv. cité, pp. 30 et 219.

L'exportation évolua comme suit (moyenne par décennie, en 1 000 kg) :

	filés	tissus
1835-1840	88	508
1840-1850	259	638
1850-1860	307	2 020
1860-1870	787	2 746
1870-1880	1 049	3 065
1880-1890	1 867	5 413
1890-1900	2 037	7 030
1900-1913	4 319	18 391

(D. DEGREVE, « Le commerce extérieur de la Belgique... », art. cité, pp. 185-186 et 191-192).

68. Max SUTENS, *Histoire de la politique commerciale...*, ouv. cité, pp. 104-109. La hausse des droits d'entrée en Allemagne en 1879 causa également l'agacement en Belgique.

69. Sources : *Pasinomie*, n° 287, 1865 ; n° 139, 1882 ; n° 226, 1895.

70. en pour cent de la valeur

71. Commission des fils et tissus de coton et des fils de laine, Bruxelles, Hayez, 1886.

72. Universiteit Gent, Fonds Vliegende Bladen, II C 58, Pétitions, avril -mai 1885.

73. *Commission des fils et tissus...*, ouv. cité, pp. 350, 436 et 592.

74. Max SUTENS, *Histoire de la politique commerciale...*, ouv. cité, p. 121.

75. *Chambre. Annales parlementaires, 1894-1895*, 14 juin 1895, 1865-1870 ; 18 juin 1895, 1877.

76. *Chambre. Annales parlementaires, 1894-1895*, 14 juin 1895, 1863-1864 (j'ai résumé ici le discours du député De Hemptinne, filateur de coton à Gand).

77. *Chambre. Annales parlementaires, 1894-1895*, 18 juin 1895, 1879 (argument avancé par Daens, député chrétien-démocrate d'Alost).

78. *Chambre. Annales parlementaires, 1894-1895*, 18 juin 1895, 1890-1891 (Vandervelde, député de Charleroi).

Pour citer cet article

Référence électronique

Peter Scholliers, « Mots et pratiques. L'industrie cotonnière gantoise, les crises et la perception patronale de la concurrence internationale, 1790-1914 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 23 | 2001, mis en ligne le 04 mars 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index314.html>

À propos de l'auteur

Peter Scholliers

Professeur au Département d'Histoire, Vrije Universiteit Brussel

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Cette contribution vise à examiner l'utilisation de l'idée de " concurrence internationale " dans les discours du patronat du textile gantois au XIXe siècle. Il s'agit d'analyser l'argumentation, et non de privilégier la confrontation du discours avec la réalité historique. Le discours patronal, abordé à partir des interventions parlementaires, des brochures et des pétitions, se référait constamment au péril évident qu'était la concurrence étrangère, afin de faire pression sur le gouvernement par une intervention parfois discrète, parfois ferme, exigeant des mesures douanières. Le patronat du textile réussissait ainsi à effacer beaucoup des contradictions entre

filateurs et tisserands, et à s'appuyer sur les ouvriers jusque vers 1850. Dans la seconde moitié du siècle, les contradictions internes et vis-à-vis des ouvriers le conduisirent à user de stratégies et de discours différents. Le " discours-catastrophe " permanent ne visait pas uniquement à obtenir des mesures douanières, mais aussi à influencer directement les rapports avec les ouvriers. Les cris d'alarme des barons du coton, qu'ils fussent ou non fondés sur la réalité, eurent bel et bien des effets sur cette même réalité.

Rhetoric and practices. The Ghent cotton industry, economic crises, and the employers' perception of the international competition, 1790-1914. This paper wishes to explore the use of the concept of "international competition" in the rhetoric of the Ghent cotton barons in the *long* nineteenth century. The aim is to analyse the arguments, and not so much to compare the discourse with a historical reality. The employers' discourse (analysed on the basis of parliamentary speeches, brochures and petitions) ceaselessly referred to a genuine peril from foreign competition, in order to obtain a solid or subtle intervention from the governments, particularly aiming at protective actions. Up to the 1850s, the cotton barons managed to eliminate most of the contradictions between managers and owners of spinning and weaving mills, as well as they managed to obtain the workers' support. In the second half of the nineteenth century, however, internal differences and more harsh relations with the workers, led to diverse discourse and strategies of the employers. Nevertheless, the persisting panic-like discourse of the employers not only aimed at conducting a particular customs policy, but it was also meant to influence directly the industrial relations. Hence, the alarm screams of the cotton barons, with or without actual grounds, had a real effect.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés